

Année universitaire 2017-2018

Concours pour l'accès au doctorat LMD

Ouvert aux titulaires d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent

Nombre de postes ouverts :

- 2 postes en Systèmes d'Information (SI)
- 5 postes en Systèmes Informatiques (SIQ)

Répartis comme suit :

Laboratoires	Option SIQ	Option SI
Laboratoire des Méthodes de Conception de Systèmes (LMCS)	1	1
Laboratoire de Communication dans les Systèmes Informatiques (LCSI)	3	0
CERIST	1	1
	5	2

Titulaires d'un master :

Le concours se déroulera en deux étapes :

1. Une étape de présélection sur dossier des candidats
2. Un concours sur épreuves écrites pour les candidats présélectionnés.

Conditions de dépôt des candidatures

- Etre titulaire d'un diplôme de master en informatique ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Présélection

Le nombre de candidats aux épreuves écrites est fixé sur la base de **l'arrêté n°547 du 02 juin 2016**. Il est de 20 candidats pour l'option SI et de 50 candidats pour l'option SIQ.

Seront retenus aux épreuves écrites les candidats classés parmi les 10% premiers de leur promotion. Les listes seront étendues aux candidats classés parmi les 25% premiers de leur promotion si elles incluent un nombre insuffisant de candidats : moins de 20 candidats pour l'option SI et moins de 50 candidats pour l'option SIQ.

Les épreuves au concours sur épreuves écrites sont les suivantes :

- **Option SIQ** : Algorithmique et complexité (2h - coef 2), Réseaux et systèmes (2h - coef 2).
- **Option SI** : Systèmes d'Information (2h - coef 3), Bases de données (1h30 - coef 1).

Dates importantes :

Période de dépôt des candidatures : du 27 août au 27 septembre 2017.

Publication des listes des candidats retenus aux épreuves écrites : le 2 octobre 2017.

Période de recours : du 3 au 9 octobre 2017.

Epreuves écrites : mardi 17 octobre 2017 à 13h.

Sélection finale

Seront admis à la formation doctorale les deux (02) premiers candidats de l'option SI et les cinq (05) premiers candidats de l'option SIQ sur la base des dispositions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.

Inscription

Les candidats retenus doivent, impérativement, déposer leur dossier d'inscription complet dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats sur le site web de l'ESI.

Dossier de candidature

- **Le formulaire de présélection.**
- Les copies des diplômes de licence et de master (pour les titulaires d'un master) ou bien les copies des diplômes d'ingénieur et de master pour les ingénieurs.
- Les copies des relevés de notes du 1^{er} et du 2^{ème} cycle.
- Une copie de l'annexe descriptive du diplôme de master.
- Une attestation de classement du candidat dans sa promotion.

Pour les candidats retenus :

- Une copie du baccalauréat.
- Original du diplôme de master
- Original du diplôme d'ingénieur pour les candidats issus des écoles
- Deux photos
- Attestation de non activité salariale